

# RÈGLEMENT INCENDIE

Zone de secours Hesbaye



# CONSIDÉRATIONS

- Zone de secours Hesbaye protège 13 communes
- S'étend sur 3 zones de police (Hesbaye-Ouest, Hesbaye et Meuse-Hesbaye)
- Choix de la zone de police d'intégrer ou non le règlement incendie au RGP
- Vérifier concordance des règlements (réunion avec les DG et chefs de zone de police le 15 avril ⇒ pas de remarque)
- Harmoniser les principes de sécurité
- Légiférer là où la réglementation est inexistante : adaptée, suffisante, évolutive
- Eviter les abus
- Outil performant pour améliorer la sécurité dans sa commune
- Rmq intégrées de la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale
- Disponible via le web <http://pompiershesbaye.be/>

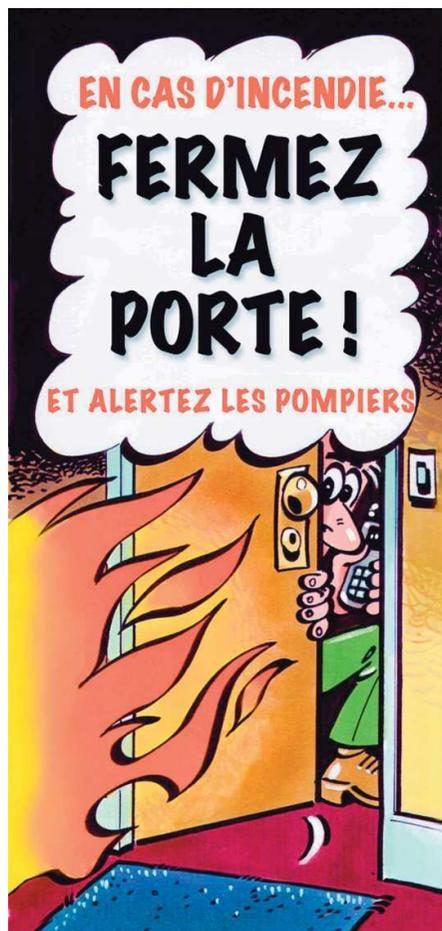


# RÈGLEMENT INCENDIE

- Basé sur un règlement incendie type de l'UVCW
- Evolutif
- Spécifie les notions telles que :
  - Logement et logement unifamilial, ménage
  - Compartimentage, chaufferie et cuisine
  - Nombre d'occupants ou densité d'occupation d'un compartiment
- Légifère sans préjudice d'une réglementation plus contraignante sur les bâtiments construits avant 1998 (normes de base) et notamment :
  - **Etablissement accessible au public et/ou bâtiments comprenant au moins deux logements (≠ bâtiment unifamilial)**
  - **Dispositions de base et dispositions complémentaires (R+3 et +)**
- Sécurise les locaux utilisés pour le gardiennage d'enfants en bas âge
- Sécurise les installations à caractère temporaire
- Prévention pour les tirs de feux d'artifices et objets détonants
- Principes de sécurité pour l'organisation d'un grand feu
- Mesures de police et sanction administrative



# LA RÈGLE : TOUJOURS POUVOIR ÉVACUER !!



APPELEZ LES POMPIERS ! (18 ou 112)



QUITTEZ LES LIEUX EN REFERMANT BIEN LA PORTE !



RESTEZ CHEZ VOUS !



# LA RÈGLE : TOUJOURS POUVOIR ÊTRE

**LES VICTIMES SE  
COMPTENT PARMİ  
CELLES QUI TENTENT  
DE QUITTER LEUR  
APPARTEMENT...**



**NE SAUTEZ PAS!  
NE FUYEZ PAS  
DANS LA FUMÉE!**



**SIGNELEZ VOTRE  
PRÉSENCE A LA FENÊTRE  
UTILISEZ  
VOTRE PORTABLE POUR  
VOUS LOCALISER**

**LES SAPEURS-POMPIERS  
VIENDRONT  
VOUS SAUVER**

**LA PORTE TIENDRA!  
SA RÉSISTANCE PEUT  
ÊTRE ACCRUE PAR  
QUELQUES GESTES  
SIMPLES...**



**SI VOUS L'AIDEZ UN PEU:**



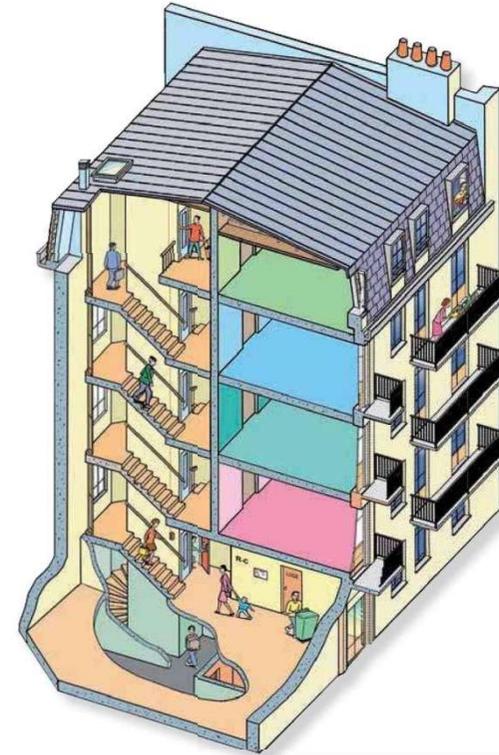
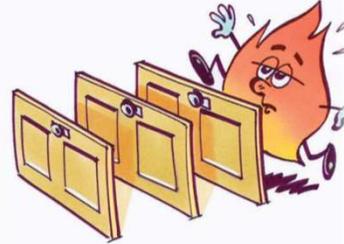
**CALFEUTREZ-  
LA ET  
MOUILLEZ-LA**

Copyright Illustration © et R. OZONNE

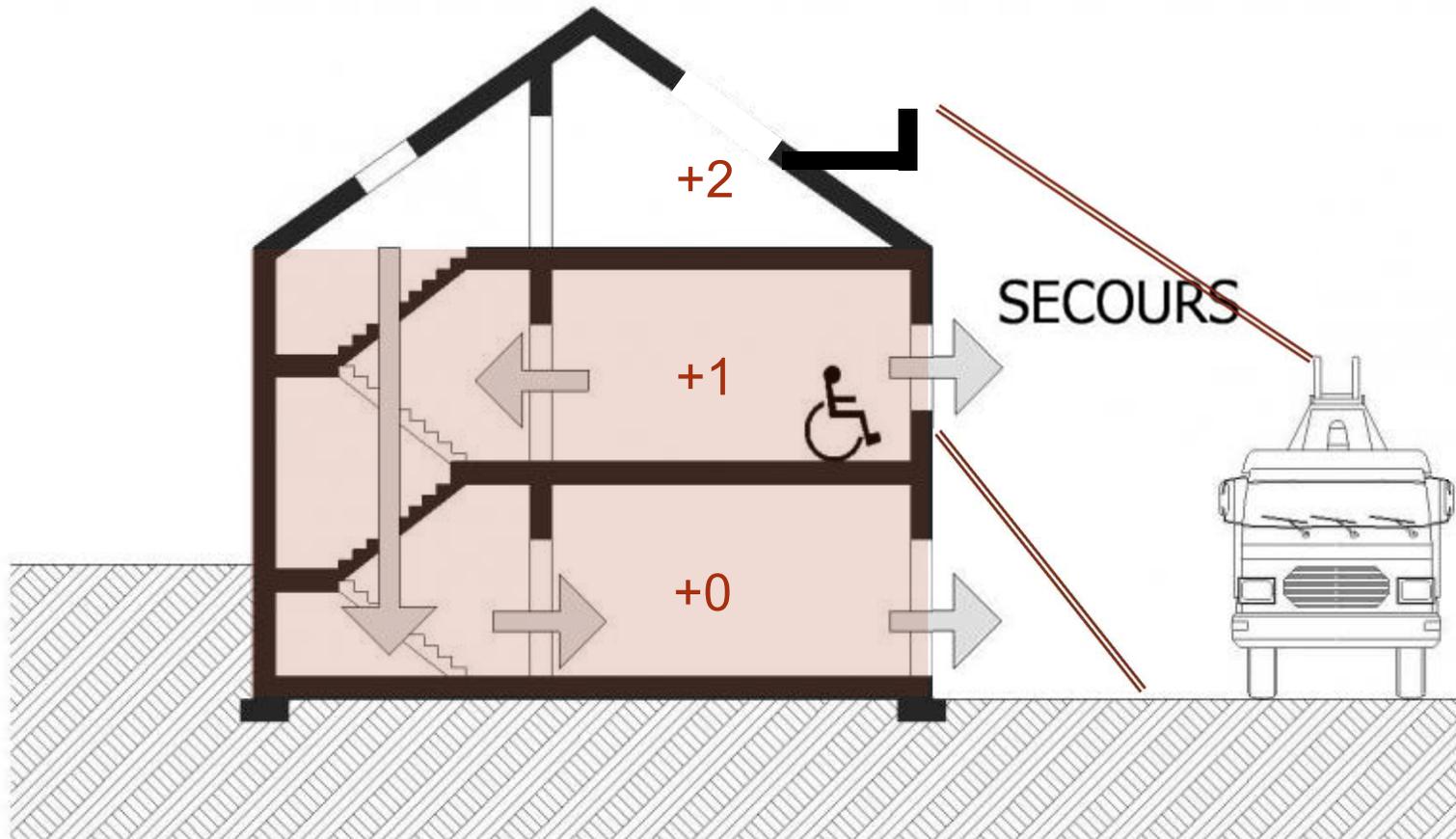


**UNE PORTE DE BOIS  
MASSIF DE 30 mm  
RÉSISTERA PRÈS D'UNE  
DEMI-HEURE.  
LES SAPEURS-POMPIERS  
SERONT LÀ DANS LES  
DIX MINUTES...**

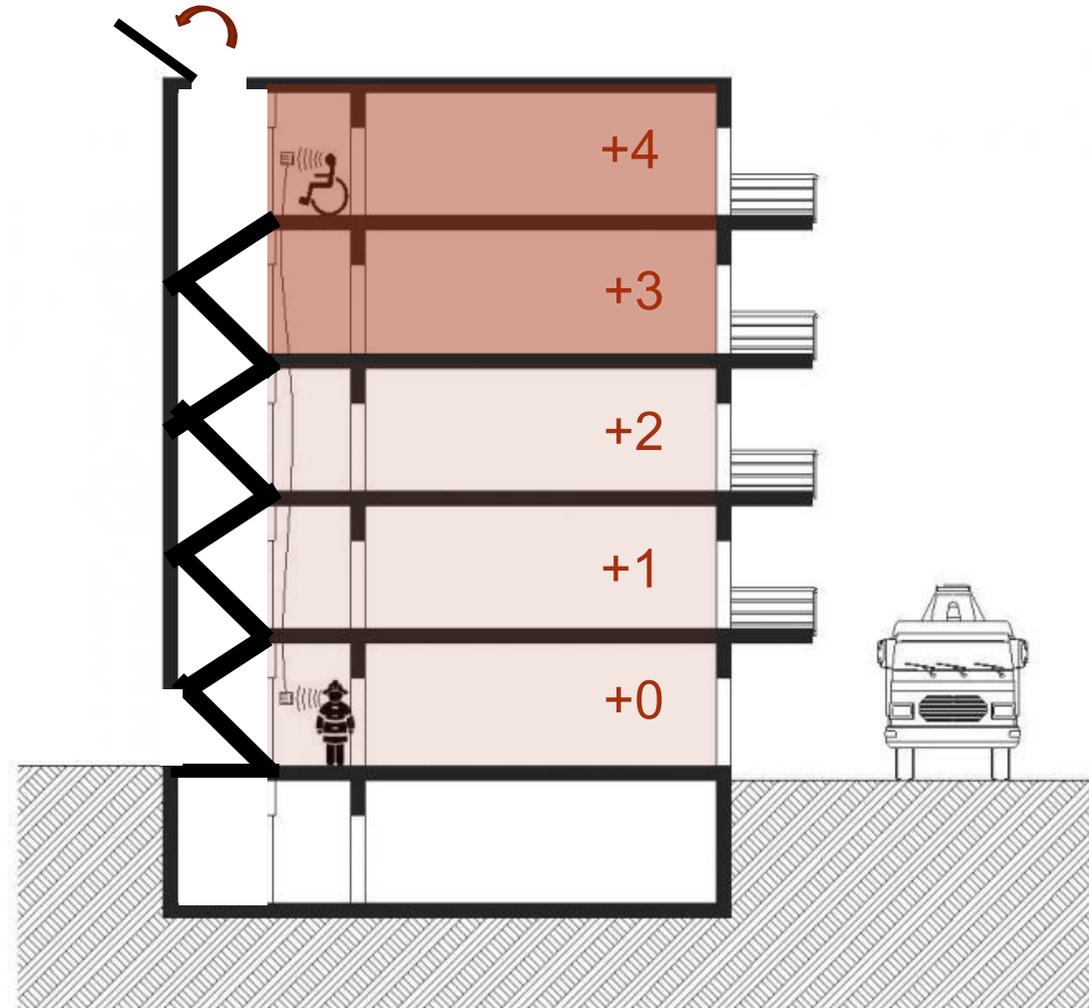
**UNE PORTE FERMÉE RALENTIT  
CONSIDÉRABLEMENT L'AVANCE  
DES FLAMMES ET DES FUMÉES**



# DÈS LE REZ +1 ⇒ 2 voies d'évacuation sinon enclouonnement de la cage d'escalier



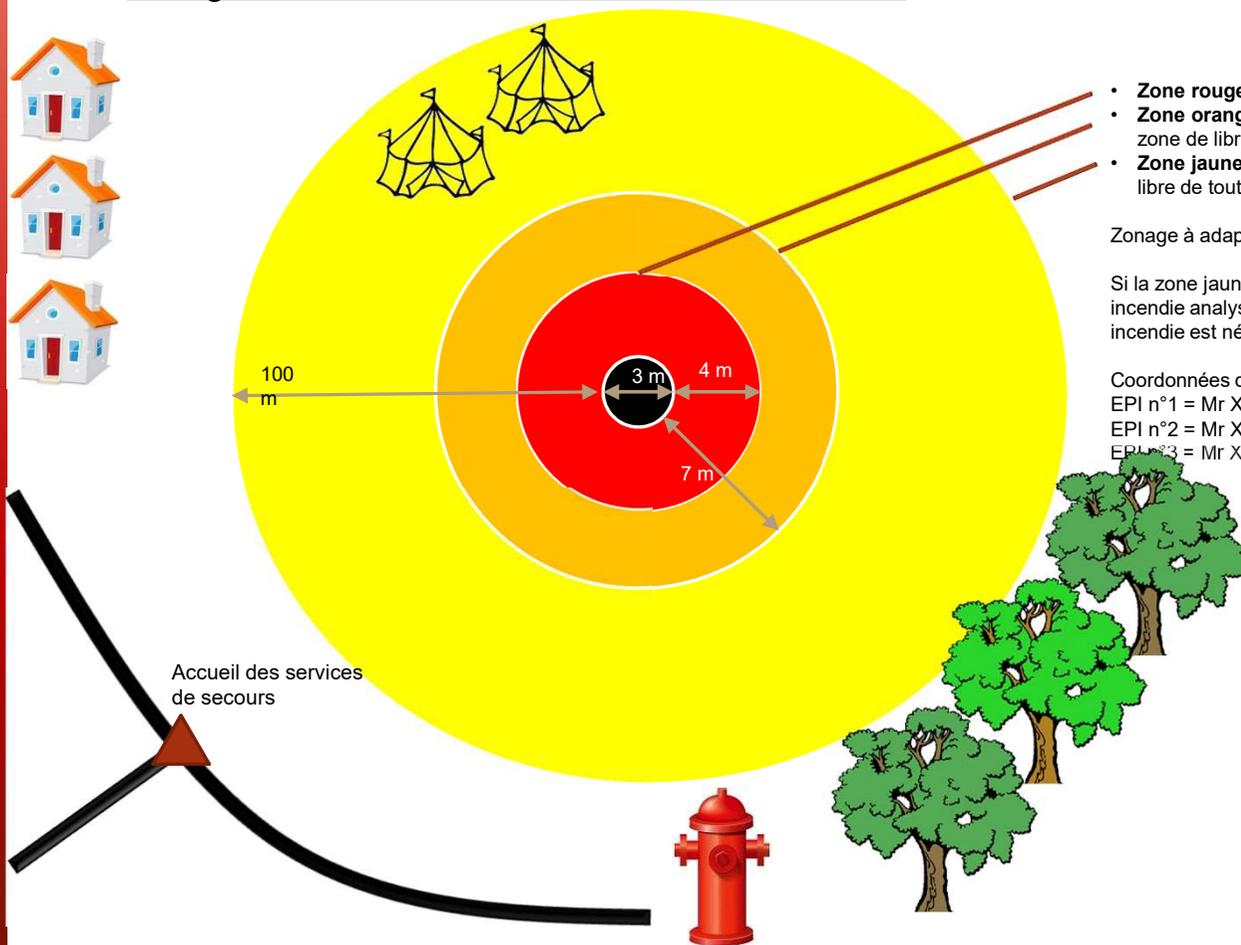
# DÈS LE REZ + 3 ET +



# ORGANISATION D'UN GRAND FEU

zonage de sécurité sur base du schéma suivant :

Exemple : Bûché de 4m de  
haut et de 3m de diamètre



- **Zone rouge - Périmètre d'exclusion** : rayon = Hauteur du bûcher
- **Zone orange - Périmètre d'isolation** : rayon = Hauteur + largeur du bûcher : zone de libre circulation avec surveillance des EPI
- **Zone jaune - Périmètre de dissuasion** : rayon min 100 m : Zone de travail libre de tout risque incendie

Zonage à adapter en fonction de la direction et de la force du vent

Si la zone jaune ne respecte pas les prescriptions, le service de prévention incendie analyse la situation et évalue si la présence de moyens de protection incendie est nécessaire

Coordonnées du coordinateur responsable : Mr XXX + N° GSM

EPI n°1 = Mr XXX + N° GSM

EPI n°2 = Mr XXX + N° GSM

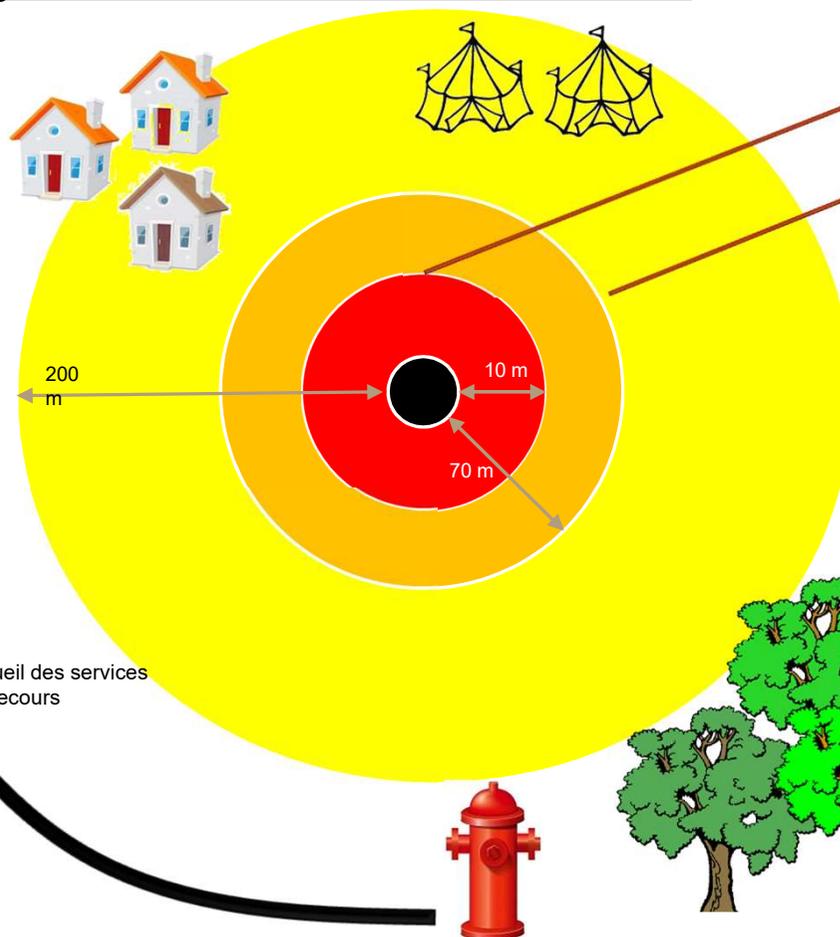
EPI n°3 = Mr XXX + N° GSM



# TIR DE FEU D'ARTIFICE

zonage de sécurité sur base du schéma suivant :

Exemple : Tir de feu avec calibre max de 70 mm



- **Zone rouge - Périmètre d'exclusion** : rayon 10 m
  - La zone de tir, elle doit être délimitée visuellement (ex nadar)
  - Seul l'opérateur du tir y est autorisé
  - Matériel combustible interdit
- **Zone orange - Périmètre d'isolation** : rayon en m de la plus grosse bombe en mm avec 25 m min
  - Zone interdite au public
  - Pas de parking dans cette zone
  - Pas d'installation de classe 1 (risque incendie/explosion)
  - Pas de transport ADR (ni de stationnement d'un véhicule ADR)
- **Zone jaune - Périmètre de dissuasion** : rayon min 200 m
  - Zone de sécurité
  - Libre de tout risque incendie

Zonage à adapter en fonction des conditions climatiques, de la direction et de la force du vent

Si la zone jaune ne respecte pas les prescriptions, le service de prévention incendie analyse la situation et évalue si la présence de moyens de protection incendie est nécessaire ou avis défavorable

Coordonnées du coordinateur responsable : Mr XXX + N° GSM

EPI n° 1 = Mr XXX + N° GSM

EPI n° 2 = Mr XXX + N° GSM

EPI n° 3 = Mr XXX + N° GSM



- Installation électrique
  - Communs et logements : tous les 10 ans si installation avant 1981 sinon tous les 25 ans
  - Lieux accessibles au public : tous les 5 ans
- Gaz
  - Etanchéité et conformité tous les 3 ans
- Exutoire de fumée
  - Tous les ans
- Système d'alarme
  - Tous les ans par un technicien compétent
- Eclairage de sécurité
  - Tous les ans par un technicien compétent
- Extincteurs
  - Tous les ans par une société qualifiée pour la maintenance
- Robinet d'incendie armée
  - Tous les 3 ans par un technicien spécialement équipé à cet effet
  - Tous les 5 ans, contrôle des tuyaux sous pression
- Chauffage par combustibles liquides ou solide
  - Tous les ans par un technicien agréé

# LES CONTRÔLES ET REGISTRE DE SÉCURITÉ



- Installation de détection généralisée d'incendie
  - Tous les ans par un organisme agréé
- Ascenseurs et appareils de levage
  - Suivant les dispositions en vigueur
- Evacuation de fumée et de chaleur
  - Tous les ans par le fabricant ou délégué

## Registre obligatoire

Public admis sous la responsabilité de l'exploitant et après avoir vérifié ces contrôles

CONSIGNES DE SECURITE			
<b>INCENDIE</b> 	<b>SERVICE SECURITE</b> N° <b>POMPIERS</b> N° NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	<b>ATTAQUEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES</b> 	<b>DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS EST PRES AU SOL</b> 
		<b>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</b> 	<b>FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS</b> <b>N'ENCOMBÉZ PAS LES MOYENS DE SECOURS</b>
<b>EVACUATION</b> 	<b>DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE</b> <b>GARDEZ VOTRE SANG-FROID</b>	<b>FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL</b> 	<b>DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS EST PRES AU SOL</b> <b>DIRIGÉZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT</b> 
		<b>N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS</b> 	<b>LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT</b> 
<b>ACCIDENT</b> 	<b>PREMIERS SECOURS</b> N° <b>AMBULANCE</b> N° NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	<b>PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT</b> <b>BLESSURES</b> <b>BRULURES</b> <b>ASPHYXIE</b> <b>FEU SUR UNE PERSONNE</b> ? <b>EMPECHEZ LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.</b>	<b>RESPONSABLES DE SECURITE</b> M. TEL. M. TEL. M. TEL. M. TEL. M. TEL.
<div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>			

# LES CONTRÔLES ET REGISTRE DE SÉCURITÉ





# QUESTIONS ? MERCI



Secrétariat : Mme Axelle Manette 019/605421

Dir Prévention : Maj M. Duvivier 019/605422

TPI : Maj O. Guislain 019/605420, Cpt A. Crasson et Cpt F. Fraiture

Zone de secours Hesbaye – Maj M. Duvivier